

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7  
Remplace la version 6.01\*\*\*

Date de révision 27-oct.-2022  
Date d'émission 27-oct.-2022

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance  
ou de la préparation

# Acétate de propyle

Nom Chimique Propyl acetate  
No.-CAS 109-60-4  
N°CE 203-686-1  
Numéro d'enregistrement  
(REACH) 01-2119484620-39

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Préparation  
Distribution de substance  
Revêtements  
produit de nettoyage  
Lubrifiants et additifs pour lubrifiants  
Fluides de coupe / huiles de laminage  
substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées aucun(e)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la  
société/entreprise **OQ Chemicals GmbH**  
Rheinpromenade 4A  
D-40789 Monheim  
Germany

Informations sur le produit Product Stewardship  
FAX: +49 (0)208 693 2053  
email: sc.psq@oq.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence +44 (0) 1235 239 670 (UK)  
accessible 24/7

Nationale téléphone en cas  
d'urgence Tox Info Suisse  
145  
accessible 24/7

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette substance est classée et étiquetée (CLP) selon la directive 1272/2008/CE et ses amendements

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

Liquide inflammable Catégorie 2, H225  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2, H319  
Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique Catégorie 3, H336

## Indications complémentaires

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon la directive 1272/2008/CE avec compléments (CLP).

### Symboles de danger



### Mot d'avertissement

**Danger**

### Déclarations de risque

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Consignes de sécurité

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P261: Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P403 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

### CE Dangers

EUH 066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## 2.3. Autres dangers

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air  
La vapeur est plus lourde que l'air et peut parcourir des distances considérables jusqu'aux sources d'allumage et provoquer des retours de flamme  
Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation et par ingestion

### Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acétate de propyle  
10580

Version / révision 7

toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

**Évaluations des perturbateurs endocriniens** La substance ne figure pas sur la liste des substances candidates conformément à l'art. 59(1) de REACH. La substance n'a pas été évaluée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux règlements 2017/2100/UE ou 2018/605/UE.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS	REACH-No	1272/2008/EC	Concentration (%)
Acétate de propyle	109-60-4	01-2119484620-39	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EU H066	> 99,5

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

Garder tranquille. Bien aérer. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

#### Peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

#### Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

#### Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes principaux

Vertiges, somnolence, Toux, Évanouissement.

#### Risque particulier

effets sur le système nerveux central, Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

Traiter de façon symptomatique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acétate de propyle  
10580

Version / révision 7

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée

#### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par: monoxyde de carbone (CO)

dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

La vapeur est plus lourde que l'air et peut parcourir des distances considérables jusqu'aux sources d'allumage et provoquer des retours de flamme

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet approuvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

#### Mesures de lutte contre l'incendie

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Équipement de protection individuelle au chapitre 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique).

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de confinement

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible.

#### Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

## 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

D'autres informations peuvent être contenues dans les scénarios d'exposition correspondants en annexe de cette fiche de données de sécurité.

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ne pas utiliser d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler.

#### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### Remarques concernant la protection de l'environnement

Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

#### Produits incompatibles

oxydants  
bases  
amines

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre et relier les conteneurs lors de transvasements. La vapeur est plus lourde que l'air et peut parcourir des distances considérables jusqu'aux sources d'allumage et provoquer des retours de flamme. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

#### Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

#### Matière appropriée

acier inoxydable, acier doux

#### Matière non-appropriée

Attaque certaines formes de plastique et de caoutchouc

#### Classe de température

T2

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Préparation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

Distribution de substance

Revêtements

produit de nettoyage

Lubrifiants et additifs pour lubrifiants

Fluides de coupe / huiles de laminage

substances chimiques de laboratoire

Vous trouverez des informations relatives aux champs d'application particuliers en annexe de cette fiche de données de sécurité.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition Union Européenne

Pas de limites d'exposition établies

#### Suisse limites d'exposition

##### Suisse SUVA liste

Nom Chimique	TWA (mg/m <sup>3</sup> )	TWA (ppm)	STEL (mg/m <sup>3</sup> )	STEL (ppm)	STEL facteur / limite de temps
Acétate de propyle CAS: 109-60-4	420	100	840	200	

##### Note

Pour obtenir des détails ou des informations supplémentaires, veuillez consulter le règlement d'original.

#### DNEL & PNEC

##### Acétate de propyle, CAS: 109-60-4

##### Travailleurs

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	420 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	840 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - effets locaux - yeux	Danger faible (pas de valeur limite dérivée)

##### Population

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	149 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	298 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	210 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	420 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	pas de danger identifié

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

<b>DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau</b>	pas de danger identifié
<b>DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - oral</b>	pas de danger identifié
<b>DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - oral</b>	pas de danger identifié
<b>DN(M)EL - effets locaux - yeux</b>	Danger faible (pas de valeur limite dérivée)

## Environnement

<b>PNEC eau - eau douce</b>	0,06 mg/l
<b>PNEC eau - eau salée</b>	0,006 mg/l
<b>PNEC eau - dégagement temporaire</b>	0,6 mg/l
<b>PNEC STP</b>	1 mg/l
<b>PNEC sédiments - eau douce</b>	0,16 mg/kg dw
<b>PNEC sédiments - eau salée</b>	0,016 mg/kg dw
<b>PNEC Air</b>	pas de danger identifié
<b>PNEC sols</b>	0,0215 mg/kg dw
<b>Empoisonnement indirect</b>	pas de potentiel de bioaccumulation

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACH)

Non applicable.

### Dispositifs techniques de commande adaptés

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes mécaniques de ventilation.

### Équipement de protection individuelle

#### Pratiques générales d'hygiène industrielle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

#### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

#### Protection des mains

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

<b>Matière appropriée</b>	caoutchouc butyle
<b>Évaluation</b>	selon EN 374: niveau 4
<b>Épaisseur du gant</b>	env 0,3 mm
<b>Temps de pénétration</b>	env 120 min

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

<b>Matière appropriée</b>	chlorure de polyvinyle / caoutchouc nitrile
<b>Évaluation</b>	selon EN 374: niveau 1
<b>Épaisseur du gant</b>	env 0,9 mm
<b>Temps de pénétration</b>	env 15 min

## Protection de la peau et du corps

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

## Protection respiratoire

appareil respiratoire avec filtre A/PA. Masque complet avec filtre susmentionné suivant les exigences utilisées par les fabricants ou appareil respiratoire indépendant. L'équipement doit être conforme à EN 136 ou à EN 140 et EN 143.

## Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Si possible, utiliser des appareillages fermés. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Respecter les limites d'émission, le cas échéant prévoir la décontamination des émissions gazeuses. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

## Conseils supplémentaires

Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>. Vous trouverez des informations relatives aux restrictions de dissémination particulières en annexe de cette fiche de données de sécurité.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Couleur</b>	incolore
<b>Odeur</b>	fruité
<b>Seuil olfactif</b>	donnée non disponible
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	< -90 °C
<b>Méthode</b>	DIN ISO 3016
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	102 °C @ 1013 hPa
<b>Méthode</b>	OECD 103
<b>Inflammabilité</b>	Inflammable
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	2 Vol %
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	8 Vol %
<b>Point d'éclair</b>	12 °C
<b>Méthode</b>	EU A.9
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	380 °C @ 1013 hPa
<b>Méthode</b>	DIN 51794
<b>Température de décomposition</b>	donnée non disponible
<b>pH</b>	donnée non disponible
<b>Viscosité cinématique</b>	0,653 mm <sup>2</sup> /s @ 20 °C***
<b>Méthode</b>	ASTM D445***
<b>Solubilité</b>	18,7 g/l @ 20 °C, dans l'eau
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	1,4 @ 25 °C (77 °F) OECD 117



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

## Pression de vapeur

Valeurs [hPa]	Values [kPa]	Values [atm]	@ °C	@ °F	Méthode
34	3,4	0,034	20	68	
151,5	15,2	0,150	50	122	

## Densité et/ou densité relative

Valeurs	@ °C	@ °F	Méthode
0,888	20	68	DIN 51757

**Densité de vapeur relative** 3,5 (Air=1) @20 °C (68 °F)

**Caractéristiques des particules** Non applicable

## 9.2. Autres informations

### Dangers d'explosion

Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants

### Propriétés comburantes

Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants

### Poids moléculaire

102,13

### Formule moléculaire

C<sub>5</sub> H<sub>10</sub> O<sub>2</sub>

### log Koc

1008 calculé

### Indice de réfraction

1,384 @ 20 °C

### Tension de surface

67,5 mN/m @ 20,1 °C (68,2 °F) @ 1000 mg/l, OECD 115

### Vitesse d'évaporation

donnée non disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

oxydants, amines, bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

no 1272/2008

**Voies d'exposition probables** Ingestion, Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

<b>Toxicité aiguë</b>				
<b>Acétate de propyle (109-60-4)</b>				
Voies d'exposition	Point final	Valeurs	Espèce	Méthode
Oral(e)	LD50	~ 8700 mg/kg	rat, mâle	
Dermique	LD50	> 17800 mg/kg	lapin mâle	
Inhalation	CL50	~ 32 mg/l (4h)	rat	(vapeur)

**Acétate de propyle, CAS: 109-60-4**

## Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Toxicité aiguë par inhalation

## Irritation et corrosion

**Acétate de propyle (109-60-4)**

Effets sur l'organe-cible	Espèce	Résultat	Méthode	
Peau	lapin	Pas d'irritation de la peau		in vivo
Yeux	lapin	irritant		in vivo

**Acétate de propyle, CAS: 109-60-4**

## Évaluation

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

## Sensibilisation

**Acétate de propyle (109-60-4)**

Effets sur l'organe-cible	Espèce	Évaluation	Méthode	
Peau	cochon d'Inde	non sensibilisé	Essai de Maximilisation	Références croisées

**Acétate de propyle, CAS: 109-60-4**

## Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Sensibilisation cutanée

Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

## Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

**Acétate de propyle (109-60-4)**

Type	Dose	Espèce	Méthode	
Toxicité subchronique	NOAEL: 2,35 mg/l	rat, mâle/femelle	EPA OTS 798.2450	Inhalation Références croisées
Toxicité subchronique	NOAEC: >= 6,48 mg/l (90d) Effet systémique	rat, mâle/femelle	OECD 413	Inhalation
Toxicité subchronique	NOAEC: 0,63 mg/l (90d) Effets locaux	rat, mâle/femelle	OECD 413	Inhalation
Toxicité subchronique	LOAEC: 2,14 mg/l (90 d) Effets locaux	rat, mâle/femelle	OECD 413	Inhalation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

## Acétate de propyle, CAS: 109-60-4

### Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :  
STOT RE

<b>Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice</b>					
<b>Acétate de propyle (109-60-4)</b>					
Type	Dose	Espèce	Évaluation	Méthode	
Mutagénicité		Salmonella typhimurium	négatif	OECD 471 (Ames)	Étude in vitro
Mutagénicité		Cellules CHO (ovaire de hamster chinois)	négatif	OECD 476 (Mammalian Gene Mutation)	
Mutagénicité		V79 cells, Chinese hamster	négatif	aberration chromosomique	Références croisées
Toxicité reproductrice	LOAEC: 750 ppm	rat, parental mâle/femelle		OECD 416 Inhalation	Références croisées Effets locaux
Toxicité pour le développement	LOAEL: 7,05 mg/l	rat	Toxicité maternelle	Inhalation	Références croisées
Toxicité pour le développement	NOAEL 7,05 mg/l	rat	Tératogénicité	Inhalation	Références croisées
Toxicité pour le développement	NOAEL 7,05 mg/l	lapin	Toxicité maternelle	Inhalation	Références croisées
Toxicité pour le développement	NOAEL 7,05 mg/l	lapin	Tératogénicité	Inhalation	Références croisées
Mutagénicité		cellules lymphoblastoïdes humaines (TK6)	négatif	OECD 487 Essai du micronoyau	Étude in vitro
Toxicité reproductrice	NOAEC: 750 ppm	rat, parental mâle/femelle		OECD 416 Inhalation	Toxicité pour le développement Références croisées
Toxicité reproductrice	NOAEC: 2000 ppm	rat, parental mâle/femelle		OECD 416 Inhalation	Fertilité Références croisées
Toxicité reproductrice	NOAEC: 750 ppm	Rat, 1ere génération, mâle/femelle rat 2. Generation, male/female		OECD 416 Inhalation	Références croisées
Toxicité pour le développement	NOAEL 1000 mg/kg/d	rat lapin		OECD 414, Orale	Toxicité maternelle Toxicité pour le développement, Tératogénicité

## Acétate de propyle, CAS: 109-60-4

### CMR Classification

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

### Évaluation

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acétate de propyle  
10580

Version / révision 7

## Acétate de propyle, CAS: 109-60-4

### Symptômes principaux

Vertiges, somnolence, Toux, Évanouissement.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :  
STOT RE

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

## Acétate de propyle, CAS: 109-60-4

### Effets nocifs divers

Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation et par ingestion, Dessèche la peau.

### Note

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

##### Acétate de propyle (109-60-4)

Espèce	Durée d'exposition	Dose	Méthode
Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	96h	LC50: 60 mg/l	
Daphnia magna	48h	EC50: 91,5 mg/l	OECD 202
Pseudokirchneriella subcapitata	72h	EC50: 672 mg/l (Taux de croissance)	OECD 201
Pseudomonas putida	16 h	TTC: 170 mg/l	DIN 38412, part 8

#### Toxicité à long terme

##### Acétate de propyle (109-60-4)

Type	Espèce	Dose	Méthode
Toxicité aquatique	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC: 83,2 mg/l (3d)	OECD 201

### 12.2. Persistance et dégradabilité

## Acétate de propyle, CAS: 109-60-4

### Biodégradation

62 % (5 d), Eau d'égout, Soins domestiques, inadapté, aérobique, OECD 301 D.

#### Dégradation abiotique

##### Acétate de propyle (109-60-4)

Type	Résultat	Méthode
Hydrolyse	Non escomptée	
Photolyse	Demi-vie (DT50) : 3,2 days	SRC AOP v1.92

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acétate de propyle  
10580

Version / révision 7

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acétate de propyle (109-60-4)		
Type	Résultat	Méthode
log Pow	1,4 @ 25 °C (77 °F)	mesuré(e), OECD 117
BCF	Non escomptée	

## 12.4. Mobilité dans le sol

Acétate de propyle (109-60-4)		
Type	Résultat	Méthode
Tension de surface	donnée non disponible 67,5 mN/m @ 20,1 °C (68,2 °F) @ 1000 mg/l	OECD 115
Adsorption/désorption	Koc: 10,17	calculé SRC PCKOCWIN v2.00
Répartition sur les compartiments environnementaux	donnée non disponible	

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Acétate de propyle, CAS: 109-60-4

#### Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

## 12.7. Autres effets néfastes

### Acétate de propyle, CAS: 109-60-4

donnée non disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Informations sur le produit

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

Déchet dangereux conforme le Catalogue européen des déchets (EWC)

#### Emballages vides contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acétate de propyle  
10580

Version / révision 7

## ADR/RID

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 1276
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Acétate de n-propyle
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Code de restriction en tunnel ADR	(D/E)
Code de classement	F1
Numéro de risque	33

## ADN

Navire à conteneurs ADN

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 1276
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Acétate de n-propyle
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Code de classement	F1
Numéro de risque	33

## ADN

Bateau-citerne ADN

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 1276
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Acétate de n-propyle
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3
Risques secondaires	N3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Code de classement	F1

## ICAO-TI / IATA-DGR

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 1276
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	n-Propyl acetate
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acétate de propyle  
10580

Version / révision 7

**14.5. Dangers pour l'environnement** non  
**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** donnée non disponible

## IMDG

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification** UN 1276  
**14.2. Nom d'expédition des Nations unies** Propyl acetate  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport** 3  
**14.4. Groupe d'emballage** II  
**14.5. Dangers pour l'environnement** non  
**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
No EMS F-E, S-D  
\*\*\*  
**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**  
Nom du produit Acétate de n-propyle  
Type de bateau 3  
Catégorie de polluant Y  
Classe de danger P\*\*\*

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### Réglementation 1272/2008, Annexe VI

##### Acétate de propyle, CAS: 109-60-4

**Classification** Flam. Liq. 2; H225  
Eye Irrit. 2; H319  
STOT SE 3; H336  
**Symboles de danger** GHS02 Flamme  
GHS07 Point d'exclamation  
**Texte d'avertissement** Danger  
**Déclarations de risque** H225  
H319  
H336  
EUH066

##### DI 2012/18/EU (Seveso III)

**Catégorie** Annexe I, partie 1:  
P5a - c ; en fonction des conditions

##### DI 1999/13/EC (VOC Guideline)

Nom Chimique	Statut
Acétate de propyle CAS: 109-60-4	régulé

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acétate de propyle  
10580

Version / révision 7

## Inventaires internationales

### Acétate de propyle, CAS: 109-60-4

AICS (AU)  
DSL (CA)  
IECSC (CN)  
EC-No. 2036861 (EU)  
ENCS (2)-727 (JP)  
ISHL (2)-727 (JP)  
KECI KE-29778 (KR)  
INSQ (MX)  
PICCS (PH)  
TSCA (US)  
NZIoC (NZ)\*\*\*  
TCSI (TW)

## Information sur les législations nationales La Suisse

### Suisse Poison liste 1

Nom Chimique	ID-Nr.	Catégorie de toxicité	Sensibilisation	Absorption par la peau	Désignation du cancer
Acétate de propyle CAS: 109-60-4	G-2793	cat. 5			

### Suisse composés organiques volatils (COV)

Nom Chimique	Numéro tarifaire
Acétate de propyle CAS: 109-60-4	ex 2915.3980

### Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM)

non réglementé

### Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)

non réglementé

Pour obtenir des détails ou des informations supplémentaires, veuillez consulter le règlement d'original.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le rapport sur la sécurité chimique (Chemical Safety Report - CSR) a été établi. Voir scénarios d'exposition en annexe.

## **SECTION 16: Autres informations**

### Texte des phrases H mentionnées aux articles 2 et 3

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH 066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Abréviations



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :  
[http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information\\_requirements\\_r20\\_en.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf)

## Conseils relatifs à la formation

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

## Sources des principales données utilisées dans la fiche de données

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose OQ et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

## Autres informations pour la présente fiche de sécurité

Les modifications de la version précédente sont indiquées par \*\*\*. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de OQ ([www.chemicals.oq.com](http://www.chemicals.oq.com)).

## Clause de non-responsabilité

**Vain teollisuustarkoituksiin.** Tässä esitetyt tiedot ovat tämänhetkisen tietämyksemme mukaisia, mutta niiden täydellisyyttä ei voida taata. OQ Chemicals ei anna mitään takuuta tämän tuotteen turvallisuudesta käsittelystä asiakkaiden käytössä tai muiden aineiden samanaikaisesta vaikutuksesta sen kanssa. Käyttäjää vastaa täydellisesti tuotteen soveltuvuuden toteamisesta asianomaiseen käyttötarkoitukseen ja kaikkien sovellettävien tai välttämättömien turvallisuusstandardien vaatimusten täyttamisestä.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**

# Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (eFDS)

## Informations générales

Une approche quantitative utilisée pour conclure à une utilisation sûre pour :

Long term local hazards via inhalation

Dangers locaux aigus par inhalation

Milieu environnemental

Une approche qualitative utilisée pour conclure à une utilisation sûre pour :

Dangers locaux par les yeux

Pour toute utilisation par les consommateurs finaux dans les domaines d'utilisation suivants, n'hésitez pas à nous contacter ([sc.psq@oq.com](mailto:sc.psq@oq.com))

Applications en couches

utilisation de produits de nettoyage

lubrifiants

Applications des consommateurs p.e. en tant que bases dans les produits cosmétiques/produits soins du corps, parfums et fragrances. Note: Pour les produits et de soins corporels une évaluation des risques selon REACH est seulement nécessaire pour l'environnement, les problèmes de santé étant couverts par d'autres lois

En combinant d'autres mesures de gestion des risques, il est possible d'obtenir une utilisation en toute sécurité. Si vos conditions d'utilisation diffèrent de celles décrites et si vous n'êtes pas certain que votre utilisation soit sûre, n'hésitez pas à nous contacter

## Conditions d'exploitation et mesures de management des risques

Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Les conditions opérationnelles et les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

qualitative des risques :

Minimiser les manipulations manuelles

un contact direct avec les produits chimiques/le produit/la préparation est à éviter grâce à des mesures organisationnelles

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

## Identité du scénario d'exposition

- 1 Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges
- 2 Répartition de la substance
- 3 Applications en couches
- 4 Applications en couches
- 5 Utilisation dans des détergents
- 6 Utilisation dans des détergents
- 7 lubrifiants
- 8 lubrifiants
- 9 Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage
- 10 Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage
- 11 Intervention en laboratoires

**Numéro du ES 1**

court titre du scénario d'exposition

**Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges**

### liste des descripteurs d'utilisation

#### Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

SU10: Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

#### Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pou-vant présenter des possibilités d'exposit

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations\* et d'articles (contacts multiples et/ou im-portants)

PROC8a: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

#### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC2: Formulation de préparations (mélanges) (mélanges)

#### Propriétés du produit

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

Voir les fiches de données de sécurité jointes

## Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

préparation de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etc

## Autres explications

Utilisation industrielle

Outil logiciel utilisé :

Chesar 3.3

liquide

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Couvrir les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

## Scénarios contributants

**Numéro du scénario contribuant**

**1**

**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 2**

## Propriétés du produit

liquide.

### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 20 to

montant annuel par site: 2000 to

Taux utilisé localement du tonnage européen : 1

### autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 0.025%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 1E-3%

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0.01%

### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Traitement des eaux usagées en usine par une régénération biologique acclimatée. Efficacité supposée : 99,95 % Traitement de l'air sortant en usine. Réévaluer les systèmes existants ou les compléter avec des systèmes supplémentaires. Efficacité supposée : 99 %

### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

Écoulement de l'eau de la station d'épuration / de la rivière (m<sup>3</sup>/day): 18000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 16,25

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels

**Numéro du scénario contribuant**

**2**

**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant**

**3**

**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Numéro du scénario contribuant

4

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Numéro du scénario contribuant

5

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Numéro du scénario contribuant

6

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Numéro du scénario contribuant

7

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

% (inhalation), 0 % (voie cutanée).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**  
utiliser une protection oculaire adaptée.

**Numéro du scénario contribuant** 8  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b**

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation à l'intérieur

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 9  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9**

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation à l'intérieur

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants (testés norme EN 374), une combinaison et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 10  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 14**

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation à l'intérieur

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 11  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15**

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation intérieure et extérieure

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

## Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 8.53E-3 mg/l; RCR: 0.142
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.078 mg/kg dw; RCR: 0.491
Eau de mer (de surface)	PEC: 8.93E-4 mg/l; RCR: 0.149
Eau de mer (sédiment)	PEC: 8.22E-3 mg/kg dw; RCR: 0.514
Sols agricoles	PEC: 8.29E-4 mg/kg dw; RCR: 0.039
Station d'épuration	PEC: 0.084 mg/l; RCR: 0.084

## Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m<sup>3</sup>] : une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 1	EE(inhal): 0.17
Proc 2	EE(inhal): 85.11
Proc 3	EE(inhal): 170.2
Proc 4	EE(inhal): 340.4
Proc 5	EE(inhal): 85.11
Proc 8a	EE(inhal): 85.11
Proc 8b	EE(inhal): 21.28
Proc 9	EE(inhal): 85.11
Proc 14	EE(inhal): 425.5
Proc 15	EE(inhal): 170.2

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation. Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): < 0.01
Proc 2	RCR(inhal): 0.101
Proc 3	RCR(inhal): 0.203
Proc 4	RCR(inhal): 0.405
Proc 5	RCR(inhal): 0.101
Proc 8a	RCR(inhal): 0.101
Proc 8b	RCR(inhal): 0.025
Proc 9	RCR(inhal): 0.101
Proc 14	RCR(inhal): 0.507
Proc 15	RCR(inhal): 0.203

**Numéro du ES** 2

court titre du scénario d'exposition

**Répartition de la substance**

## liste des descripteurs d'utilisation

### Domaines d'application

SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

SU9: Fabrication de substances chimiques fines

### Catégories des processus

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable  
PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée  
PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)  
PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposit  
PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands  
conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées  
PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands  
conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées  
PROC9: Transfert de substance ou de préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris  
pesage)  
PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

## Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC2: Formulation de préparations (mélanges) (mélanges)

## Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

## Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Chargement (y compris embarcation maritime/fluviatile, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de ses échantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et ses activités connexes de laboratoire.

## Autres explications

Outil logiciel utilisé :

Chesar 3.3

liquide

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

## Scénarios contributants

### Numéro du scénario contribuant

1

### Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 2

#### quantités utilisées

Largeur journalière utilisation dispersive : 33.3 to/d

montant annuel par site: 10000 to

Taux utilisé localement du tonnage européen : 0.002

#### Fréquence et durée d'utilisation

Comprend l'application jusqu'à: 300 jours

#### autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

#### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 0.025%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 2E-4%

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0.01%

#### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Traitement des eaux usagées en usine par une régénération biologique acclimatée. Efficacité supposée : 99.99 % Traitement

de l'air sortant en usine. Réévaluer les systèmes existants ou les compléter avec des systèmes supplémentaires. Efficacité

supposée : 99 % Mesures typiques pour maîtriser les concentrations maximales admissibles en COV et particules en

suspension dans l'air de façon que celles-ci restent en dessous des valeurs limites d'exposition professionnelle: par ex.

dépoussiéreurs humides par vapeur, p

#### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m³/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 16.25

### Numéro du scénario contribuant

2

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

## Scénarios d'exposition contribuant à contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatives à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriées.

Numéro du scénario contribuant 3

## Scénarios d'exposition contribuant à contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

En cas de ventilation insuffisante et lorsque des activités sont exercées jusqu'à 23h, la concentration doit être limitée à 0,4%.

### Conditions et mesures relatives à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriées.

Numéro du scénario contribuant 4

## Scénarios d'exposition contribuant à contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatives à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriées.

Numéro du scénario contribuant 5

## Scénarios d'exposition contribuant à contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatives à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriées.

Numéro du scénario contribuant 6

## Scénarios d'exposition contribuant à contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**  
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**  
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Numéro du scénario contribuant** 7  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**  
porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 8  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**  
utiliser une protection oculaire adaptée.

**Numéro du scénario contribuant** 9  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**  
porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 2.95E-3 mg/l; RCR: 0.049
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.027 mg/kg dw; RCR: 0.17
Eau de mer (de surface)	PEC: 3.35E-4 mg/l; RCR: 0.056
Eau de mer (sédiment)	PEC: 3.08E-3 mg/kg dw; RCR: 0.193
Sols agricoles	PEC: 5.19E-3 mg/kg dw; RCR: 0.241
Station d'épuration	PEC: 0.028 mg/l; RCR: 0.028

## Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

conservateur. EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m<sup>3</sup>] :

Proc 1	EE(inhal): 0.17
Proc 2	EE(inhal): 85.11
Proc 3	EE(inhal): 170.2
Proc 4	EE(inhal): 340.4
Proc 8a	EE(inhal): 85.11
Proc 8b	EE(inhal): 21.28
Proc 9	EE(inhal): 85.11
Proc 15	EE(inhal): 170.2

## Caractérisation des risques

Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice. RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation.

Proc 1	RCR(inhal): < 0.01
Proc 2	RCR(inhal): 0.101
Proc 3	RCR(inhal): 0.203
Proc 4	RCR(inhal): 0.405
Proc 8a	RCR(inhal): 0.101
Proc 8b	RCR(inhal): 0.025
Proc 9	RCR(inhal): 0.101
Proc 15	RCR(inhal): 0.203

## Numéro du ES 3

court titre du scénario d'exposition

**Applications en couches**

### liste des descripteurs d'utilisation

#### Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

#### Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pou-vant présenter des possibilités d'exposit

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations\* et d'articles (contacts multiples et/ou im-portants)

PROC8a: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC13: Traitement d'articles par trempage etversage

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

#### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

## Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

## Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) dans des systèmes fermés et encapsulés y compris exposition occasionnelle lors de l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le transfert en vrac et semi-vmac, travaux d'enduction et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

## Autres explications

Utilisation industrielle

Outil logiciel utilisé :

Chesar 3.3

liquide

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

## Scénarios contributants

### Numéro du scénario contribuant

1

### Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 4

#### autre spécification

Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC], SpERC ESVOC 4.3a.v1 (ESVOC 5), Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés.

#### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 30 to

montant annuel par site: 9000 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

#### autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

#### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 0.05%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 5E-4%

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0%

#### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Traitement des eaux usagées en usine par une régénération biologique acclimatée. Efficacité supposée : 99.9 % Mesures typiques pour maîtriser les concentrations maximales admissibles en COV et particules en suspension dans l'air de façon que celles-ci restent en dessous des valeurs limites d'exposition professionnelle: par ex. dépoussiéreurs humides par vapeur, p Traitement de l'air sortant en usine. Réévaluer les systèmes existants ou les compléter avec des systèmes supplémentaires. Efficacité supposée : 99 %

#### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

Écoulement de l'eau de la station d'épuration / de la rivière (m<sup>3</sup>/day): 18000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 16.25

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels

### Numéro du scénario contribuant

2

### Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**  
porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 3  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2**

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation intérieure et extérieure

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 4  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3**

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation intérieure et extérieure

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 5  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4**

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation intérieure et extérieure

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 6  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5**

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation à l'intérieur

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 7  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Numéro du scénario contribuant

8

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

### PROC 8b

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Numéro du scénario contribuant

9

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

### PROC 9

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Numéro du scénario contribuant

10

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

### PROC 10

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Numéro du scénario contribuant

11

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

### PROC 13

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

Utilisation à l'intérieur

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant**

12

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15**

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation intérieure et extérieure

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 6.44E-3 mg/l; RCR: 0.107
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.059 mg/kg dw; RCR: 0.37
Eau de mer (de surface)	PEC: 6.84E-4 mg/l; RCR: 0.114
Eau de mer (sédiment)	PEC: 6.29E-3 mg/kg dw; RCR: 0.393
Sols agricoles	PEC: 0.063 mg/kg dw; RCR: 0.063
Station d'épuration	PEC: 6.29E-3 mg/l; RCR: 0.393

## Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques. EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m<sup>3</sup>] :

Proc 1	EE(inhal): 0.17
Proc 2	EE(inhal): 85.11
Proc 3	EE(inhal): 170.2
Proc 4	EE(inhal): 340.4
Proc 5	EE(inhal): 85.11
Proc 8a	EE(inhal): 85.11
Proc 8b	EE(inhal): 21.28
Proc 9	EE(inhal): 85.11
Proc 10	EE(inhal): 85.11
Proc 13	EE(inhal): 85.11
Proc 15	EE(inhal): 170.2

## Caractérisation des risques

Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice. RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation.

Proc 1	RCR(inhal): < 0.01
Proc 2	RCR(inhal): 0.101
Proc 3	RCR(inhal): 0.203
Proc 4	RCR(inhal): 0.405
Proc 5	RCR(inhal): 0.101
Proc 8a	RCR(inhal): 0.101

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

Proc 8b	RCR(inhal): 0.025
Proc 9	RCR(inhal): 0.101
Proc 10	RCR(inhal): 0.101
Proc 13	RCR(inhal): 0.101
Proc 15	RCR(inhal): 0.203

## Numéro du ES 4

court titre du scénario d'exposition

### Applications en couches

#### liste des descripteurs d'utilisation

#### Domaines d'application

SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pou-vant présenter des possibilités d'exposit

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations\* et d'articles (contacts multiples et/ou im-portants)

PROC8a: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

#### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8a: Large utilisation en intérieur d'auxiliaires de traitement en systèmes ouverts

ERC8d: Large utilisation en extérieur d'auxiliaires de traitement en systèmes ouverts

#### Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

#### Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau, vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipeme\_ç

#### Autres explications

Usage professionnel

Outil logiciel utilisé :

Chesar 3.3

StoffenManager V 4 for Following PROC:

PROC 11

liquide

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

on part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acétate de propyle  
10580

Version / révision 7

## Scénarios contributeurs

**Numéro du scénario contributeur** 1  
**Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 8d**

### autre spécification

Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC], SpERC ESVOC 8.3b.v1.

### quantités utilisées

Largeur journalière utilisation dispersive : 0.0025 to/d

Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1

### Fréquence et durée d'utilisation

Comprend l'application jusqu'à: 365 jours

### autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): 98%

Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application: 1%

Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): 1%

### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 16.253

**Numéro du scénario contributeur** 2  
**Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1**

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contributeur** 3  
**Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2**

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contributeur** 4  
**Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3**

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**  
porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 5  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4**

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation à l'intérieur

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 6  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5**

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation intérieure et extérieure

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

**Numéro du scénario contribuant** 7  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a**

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation à l'intérieur

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 8  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b**

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation à l'intérieur

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

**Numéro du scénario contribuant 9**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant 10**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 10**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant 11**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 11**

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : StoffenManager

## Fréquence et durée d'utilisation

Temps d'exposition par jour: 2.5 h/d

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions. assurer une ventilation générale par des moyens mécaniques. A n'utiliser que dans des cabines de peinture ventilées.

## Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

L'équipement est régulièrement vérifié et nettoyé. porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. Porter une protection respiratoire (Efficacité: 80 %) Alternativement: Durée de vie max. 1 h. S'assurer que la tâche est effectuée en-dehors de l'espace de respiration de l'employé (distance de plus de 1 mètre entre la tête et le produit).

**Numéro du scénario contribuant 12**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 13**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 13  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 14  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 19**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local + régional) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 1.2E-3 mg/l; RCR: 0.02
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.011 mg/kg dw; RCR: 0.069
Eau de mer (de surface)	PEC: 1.6E-4 mg/l; RCR: 0.027
Eau de mer (sédiment)	PEC: 1.47E-3 mg/kg dw; RCR: 0.092
Sols agricoles	PEC: 6.69E-4 mg/kg dw; RCR: 0.031
Station d'épuration	PEC: 0.01 mg/l; RCR: 0.01

## Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques. EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m<sup>3</sup>] :

Proc 1	EE(inhal): 0.17
Proc 2	EE(inhal): 340.4
Proc 3	EE(inhal): 425.5
Proc 4	EE(inhal): 170.2
Proc 5	EE(inhal): 170.2
Proc 8a	EE(inhal): 340.4
Proc 8b	EE(inhal): 85.11
Proc 9	EE(inhal): 340.4
Proc 10	EE(inhal): 340.4
Proc 11	EE(inhal): 0.00
Proc 13	EE(inhal): 238.3
Proc 15	EE(inhal): 170.2
Proc 19	EE(inhal): 340.4

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation. Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): < 0.01
Proc 2	RCR(inhal): 0.405
Proc 3	RCR(inhal): 0.507
Proc 4	RCR(inhal): 0.203
Proc 5	RCR(inhal): 0.203
Proc 8a	RCR(inhal): 0.405
Proc 8b	RCR(inhal): 0.101
Proc 9	RCR(inhal): 0.405
Proc 10	RCR(inhal): 0.405
Proc 11	RCR(inhal): 0
Proc 13	RCR(inhal): 0.284
Proc 15	RCR(inhal): 0.203
Proc 19	RCR(inhal): 0.405

## Numéro du ES 5

court titre du scénario d'exposition

### Utilisation dans des détergents

#### liste des descripteurs d'utilisation

#### Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

#### Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

#### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

#### Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

#### Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris les transferts de l'entrepôt et coulée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

## Autres explications

Utilisation industrielle

Outil logiciel utilisé :

Chesar 3.3

StoffenManager V 4 for Following PROC:

PROC 7

liquide

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

## Scénarios contributeurs

### Numéro du scénario contributeur

1

### Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 4

#### autre spécification

Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC], SpERC ESVOC 4.4a.v1 (ESVOC 8).

#### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 5 to

montant annuel par site: 500 to

#### Fréquence et durée d'utilisation

Comprend l'application jusqu'à: 20 jours

#### autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation à l'intérieur

#### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 0.5%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 8E-3%

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0%

#### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Traitement des eaux usagées en usine par une régénération biologique acclimatée. Efficacité supposée : 99,99 % Traitement de l'air sortant en usine. Réévaluer les systèmes existants ou les compléter avec des systèmes supplémentaires. Efficacité supposée : 99 % Mesures typiques pour maîtriser les concentrations maximales admissibles en COV et particules en suspension dans l'air de façon que celles-ci restent en dessous des valeurs limites d'exposition professionnelle: par ex. dépoussiéreurs humides par vapeur, p

#### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 16,25

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels

### Numéro du scénario contributeur

2

### Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

### Numéro du scénario contributeur

3

### Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Numéro du scénario contribuant

4

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Numéro du scénario contribuant

5

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Numéro du scénario contribuant

6

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 7

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : StoffenManager

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre la fréquence jusqu'à 4-5 j/semaine. Temps d'exposition par jour : 4-8 h/d

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

S'assurer que la tâche est effectuée en-dehors de l'espace de respiration de l'employé (distance de plus de 1 mètre entre la tête et le produit)

Volumes d'espace > 1000 m<sup>3</sup>

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

A n'utiliser que dans des cabines de peinture ventilées. Distance par rapport à la source : > 1 m<sup>2</sup>. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. L'équipement est régulièrement vérifié et nettoyé.

## Numéro du scénario contribuant

7

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant 8**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant 9**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant 10**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 10**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

utiliser une protection oculaire adaptée.

**Numéro du scénario contribuant 11**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 13**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.017 mg/l; RCR: 0.282
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.155 mg/kg dw; RCR: 0.972
Eau de mer (de surface)	PEC: 1.73E-3 mg/l; RCR: 0.289
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.016 mg/kg dw; RCR: 0.995
Sols agricoles	PEC: 3.69E-3 mg/kg dw; RCR: 0.172
Station d'épuration	PEC: 0.168 mg/l; RCR: 0.168

## Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques. EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m<sup>3</sup>] :

Proc 1	EE(inhal): 0.17
Proc 2	EE(inhal): 85.11
Proc 3	EE(inhal): 170.2
Proc 4	EE(inhal): 340.4
Proc 7	EE(inhal): 0.00
Proc 8a	EE(inhal): 85.11
Proc 8b	EE(inhal): 21.28
Proc 9	EE(inhal): 85.11
Proc 10	EE(inhal): 85.11
Proc 13	EE(inhal): 85.11

## Caractérisation des risques

Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice. RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation.

Proc 1	RCR(inhal): < 0.01
Proc 2	RCR(inhal): 0.101
Proc 3	RCR(inhal): 0.203
Proc 4	RCR(inhal): 0.405
Proc 7	RCR(inhal): < 0.01
Proc 8a	RCR(inhal): 0.101
Proc 8b	RCR(inhal): 0.025
Proc 9	RCR(inhal): 0.101
Proc 10	RCR(inhal): 0.101
Proc 13	RCR(inhal): 0.101

## Numéro du ES 6

court titre du scénario d'exposition

## Utilisation dans des détergents

### liste des descripteurs d'utilisation

### Domaines d'application



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

## Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

## Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8a: Large utilisation en intérieur d'auxiliaires de traitement en systèmes ouverts

ERC8d: Large utilisation en extérieur d'auxiliaires de traitement en systèmes ouverts

## Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

## Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).

## Autres explications

Usage professionnel

Outil logiciel utilisé :

Chesar 3.3

StoffenManager V 4 for Following PROC:

PROC 11

liquide

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

on part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail

## Scénarios contributants

Numéro du scénario contribuant

1

Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 8d

### autre spécification

Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC], SpERC ESVOG 8.4b.v1 (ESVOG 9).

### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 0.000055 to

Taux utilisé localement du tonnage européen : 0.1

### Fréquence et durée d'utilisation

Comprend l'application jusqu'à: 365 jours

### autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): 2%

Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application: 1E-4%

Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): 0%

### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 16.25

**Numéro du scénario contribuant 2**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1**

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation intérieure et extérieure

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant 3**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2**

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation intérieure et extérieure

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant 4**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3**

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation intérieure et extérieure

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant 5**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4**

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation intérieure et extérieure

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant 6**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a**

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Numéro du scénario contribuant

7

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Numéro du scénario contribuant

8

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Numéro du scénario contribuant

9

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 10

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Numéro du scénario contribuant

10

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 11

### autre spécification

Outil logiciel utilisé : StoffenManager

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre la fréquence jusqu'à 4-5 j/semaine. Temps d'exposition par jour : 4-8 h/d

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

S'assurer que la tâche est effectuée en-dehors de l'espace de respiration de l'employé (distance de plus de 1 mètre entre la tête et le produit)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

Volumes d'espace 1000 m<sup>3</sup>

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

A n'utiliser que dans des cabines de peinture ventilées. Distance par rapport à la source : > 1 m<sup>2</sup>. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

## Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. L'équipement est régulièrement vérifié et nettoyé.

**Numéro du scénario contribuant**

**11**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour**

**PROC 13**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local + régional) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 1.59E-4 mg/l; RCR: < 0.01
Eau douce (sédiment)	PEC: 1.46E-3 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Eau de mer (de surface)	PEC: 5.59E-5 mg/l; RCR: < 0.01
Eau de mer (sédiment)	PEC: 5.14E-4 mg/kg dw; RCR: 0.032
Sols agricoles	PEC: 1.1E-4 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Station d'épuration	PEC: 2.3E-8 mg/l; RCR: < 0.01

## Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques. EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m<sup>3</sup>] :

Proc 1	EE(inhal): 0.17
Proc 2	EE(inhal): 340.4
Proc 3	EE(inhal): 425.5
Proc 4	EE(inhal): 595.8
Proc 8a	EE(inhal): 340.4
Proc 8b	EE(inhal): 595.8
Proc 9	EE(inhal): 340.4
Proc 10	EE(inhal): 340.4
Proc 11	EE(inhal): 0.00
Proc 13	EE(inhal): 340.4

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation. Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): < 0.01
Proc 2	RCR(inhal): 0.405
Proc 3	RCR(inhal): 0.507

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

Proc 4	RCR(inhal): 0.709
Proc 8a	RCR(inhal): 0.405
Proc 8b	RCR(inhal): 0.709
Proc 9	RCR(inhal): 0.405
Proc 10	RCR(inhal): 0.405
Proc 11	RCR(inhal): < 0.01
Proc 13	RCR(inhal): 0.405

## Numéro du ES 7

court titre du scénario d'exposition

### **lubrifiants**

#### **liste des descripteurs d'utilisation**

#### **Domaines d'application**

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

#### **Catégories des processus**

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposit

PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

PROC17: Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts

#### **Catégories de libération environnementale [ERC]**

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

#### **Propriétés du produit**

Voir les fiches de données de sécurité jointes

#### **Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition**

Comprend l'utilisation de formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de machines/moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des déchets.

#### **Autres explications**

Utilisation industrielle

Outil logiciel utilisé :

Chesar 3.3

StoffenManager V 4 for Following PROC:

PROC 7

liquide

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acétate de propyle  
10580

Version / révision 7

## Scénarios contributants

**Numéro du scénario contribuant** 1  
**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 4**

### autre spécification

Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés.

### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 5 to  
montant annuel par site: 100 to

### Fréquence et durée d'utilisation

Comprend l'application jusqu'à: 20 jours

### autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 0.05%

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 5E-3%

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels

### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Traitement des eaux usagées en usine par une régénération biologique acclimatée. Efficacité supposée : 99,95 % Traitement de l'air sortant en usine. Réévaluer les systèmes existants ou les compléter avec des systèmes supplémentaires. Efficacité supposée : 90 % Mesures typiques pour maîtriser les concentrations maximales admissibles en COV et particules en suspension dans l'air de façon que celles-ci restent en dessous des valeurs limites d'exposition professionnelle: par ex. dépoussiéreurs humides par vapeur, p

### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des stations d'épuration industrielles (m3/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 16,25

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels

**Numéro du scénario contribuant** 2  
**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1**

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 3  
**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2**

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 4  
**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant 5**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant 6**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 7**

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : StoffenManager

## Fréquence et durée d'utilisation

Couvre la fréquence jusqu'à 4-5 j/semaine. Temps d'exposition par jour : 4-8 h/d

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

S'assurer que la tâche est effectuée en-dehors de l'espace de respiration de l'employé (distance de plus de 1 mètre entre la tête et le produit)

Volumes d'espace 1000 m<sup>3</sup>

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

A n'utiliser que dans des cabines de peinture ventilées. Distance par rapport à la source : > 1 m<sup>2</sup>. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. L'équipement est régulièrement vérifié et nettoyé.

**Numéro du scénario contribuant 7**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant 8**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

## PROC 8b

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Numéro du scénario contribuant

9

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

## PROC 9

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Numéro du scénario contribuant

10

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

## PROC 10

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Numéro du scénario contribuant

11

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

## PROC 13

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Numéro du scénario contribuant

12

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

## PROC 17

### Fréquence et durée d'utilisation



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**  
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**  
porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant**

**13**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 17**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

Atteint une température de processus allant jusqu'à ...

64 °C

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**  
porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.011 mg/l; RCR: 0.177
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.098 mg/kg dw; RCR: 0.611
Eau de mer (de surface)	PEC: 1.1E-3 mg/l; RCR: 0.184
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.01 mg/kg dw; RCR: 0.634
Sols agricoles	PEC: 1.83E-4 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Station d'épuration	PEC: 0.105 mg/l; RCR: 0.105

## Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques. EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m<sup>3</sup>] :

Proc 1	EE(inhal): 0.17
Proc 2	EE(inhal): 85.11
Proc 3	EE(inhal): 170.2
Proc 4	EE(inhal): 340.4
Proc 7	EE(inhal): 0.00
Proc 8a	EE(inhal): 85.11
Proc 8b	EE(inhal): 21.28
Proc 9	EE(inhal): 85.11
Proc 10	EE(inhal): 85.11
Proc 13	EE(inhal): 85.11
Proc 17	EE(inhal): 595.8 - Contributing Scenario 12 EE(inhal): 170.2 - Contributing Scenario 13

## Caractérisation des risques

Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice. RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation.

Proc 1	RCR(inhal): < 0.01
--------	--------------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

Proc 2	RCR(inhal): 0.101
Proc 3	RCR(inhal): 0.203
Proc 4	RCR(inhal): 0.405
Proc 7	RCR(inhal): < 0.01
Proc 8a	RCR(inhal): 0.101
Proc 8b	RCR(inhal): 0.025
Proc 9	RCR(inhal): 0.101
Proc 10	RCR(inhal): 0.101
Proc 13	RCR(inhal): 0.101
Proc 17	RCR(inhal): 0.709 - Contributing Scenarios 12 RCR(inhal): 0.203 - Contributing Scenarios 13

**Numéro du ES 8**

court titre du scénario d'exposition

**lubrifiants**

**liste des descripteurs d'utilisation**

## Domaines d'application

SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

## Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

PROC17: Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts

## Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC9b: Large utilisation en extérieur de substances en systèmes fermés

## Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

## Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des huiles usagées.

## Autres explications

Usage professionnel

Outil logiciel utilisé :

Chesar 3.3

StoffenManager V 4 for Following PROC:

PROC 11

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

on part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acétate de propyle  
10580

Version / révision 7

## Scénarios contributeurs

**Numéro du scénario contributeur** 1  
**Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 9b**

### autre spécification

Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC], SpERC ESVOG 9.6b.v1 (ESVOG 14).

### quantités utilisées

Largeur journalière utilisation dispersive : 0.000055 to/d

Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1

### Fréquence et durée d'utilisation

Comprend l'application jusqu'à: 365 jours

### autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): 1%

Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application: 1%

Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): 1%

### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 16.25

**Numéro du scénario contributeur** 2  
**Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1**

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contributeur** 3  
**Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2**

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contributeur** 4  
**Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3**

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**  
porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 5  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 6  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation). Si aucune aération spécifique n'est disponible, il est nécessaire d'utiliser une protection des voies respiratoires (efficacité 803 %). assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 7  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b**

## Fréquence et durée d'utilisation

éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 8  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acétate de propyle  
10580

Version / révision 7

**Numéro du scénario contribuant 9**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 11**

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : StoffenManager

## Fréquence et durée d'utilisation

Couvre la fréquence jusqu'à 4-5 j/semaine. Temps d'exposition par jour : 4-8 h/d

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

S'assurer que le travail n'est pas effectué par plus d'une personne en même temps

La tâche n'est pas suivie d'une période d'évaporation, de séchage ou de durcissement.

Volumes d'espace <100 m<sup>3</sup>

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Distance par rapport à la source : > 1 m. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

## Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

L'équipement est régulièrement vérifié et nettoyé. porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 80 %) Alternativement: Durée de vie max. 2 h.

**Numéro du scénario contribuant 10**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 11**

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : StoffenManager

## Fréquence et durée d'utilisation

Couvre la fréquence jusqu'à 4-5 j/semaine. Temps d'exposition par jour : 4-8 h/d

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

S'assurer que la tâche est effectuée en-dehors de l'espace de respiration de l'employé (distance de plus de 1 mètre entre la tête et le produit)

Volumes d'espace >1000 m<sup>3</sup>

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

A n'utiliser que dans des cabines de peinture ventilées. Distance par rapport à la source : 1 m. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

## Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

L'équipement est régulièrement vérifié et nettoyé. porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant 11**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 11**

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : StoffenManager

## Fréquence et durée d'utilisation

Couvre la fréquence jusqu'à 4-5 j/semaine. Temps d'exposition par jour : max. 4 h/d

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

S'assurer que le travail n'est pas effectué par plus d'une personne en même temps

La tâche n'est pas suivie d'une période d'évaporation, de séchage ou de durcissement.

Volumes d'espace 100-1000 m<sup>3</sup>

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer une ventilation générale par des moyens mécaniques. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 47 % (inhalation).

## Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

L'équipement est régulièrement vérifié et nettoyé. porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 12  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 13**

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 13  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 17**

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

Atteint une température de processus allant jusqu'à ....

64 °C

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 95 %).

**Numéro du scénario contribuant** 14  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 17**

#### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 1 %

#### Fréquence et durée d'utilisation

4 h (demie couche)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

Atteint une température de processus allant jusqu'à ....

64 °C

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

**Numéro du scénario contribuant** 15  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 10**

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

% (inhalation), 0 % (voie cutanée).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**  
porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local + régional) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 1.82E-4 mg/l; RCR: < 0.01
Eau douce (sédiment)	PEC: 1.67E-3 mg/kg dw; RCR: 0.01
Eau de mer (de surface)	PEC: 5.82E-5 mg/l; RCR: < 0.01
Eau de mer (sédiment)	PEC: 5.35E-4 mg/kg dw; RCR: 0.033
Sols agricoles	PEC: 1.23E-4 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Station d'épuration	PEC: 2.3E-4 mg/l; RCR: < 0.01

## Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques. EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m<sup>3</sup>] :

Proc 1	EE(inhal): 0.17
Proc 2	EE(inhal): 340.4
Proc 3	EE(inhal): 425.5
Proc 4	EE(inhal): 595.8
Proc 8a	EE(inhal): 340.4
Proc 8b	EE(inhal): 595.8
Proc 9	EE(inhal): 340.4
Proc 10	EE(inhal): 340.4
Proc 11	EE(inhal): 0 - Contributing Scenario 9 EE(inhal): 286.4 - Contributing Scenario 10 EE(inhal): 269.1 - Contributing Scenario 11
Proc 13	EE(inhal): 340.4
Proc 17	EE(inhal): 425.5 - Contributing Scenario 13 EE(inhal): 170.2 - Contributing Scenario 14

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation. Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): < 0.01
Proc 2	RCR(inhal): 0.405
Proc 3	RCR(inhal): 0.507
Proc 4	RCR(inhal): 0.709
Proc 8a	RCR(inhal): 0.405
Proc 8b	RCR(inhal): 0.709
Proc 9	RCR(inhal): 0.405
Proc 10	RCR(inhal): 0.405
Proc 11	RCR(inhal): > 0.01 - Contributing Scenarios 9 RCR(inhal): 0.682 - Contributing Scenarios 10 RCR(inhal): 0.641 - Contributing Scenarios 11
Proc 13	RCR(inhal): 0.405
Proc 17	RCR(inhal): 0.507 - Contributing Scenarios 13 RCR(inhal): 0.203 - Contributing Scenarios 14

**Numéro du ES** 9

court titre du scénario d'exposition

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acétate de propyle  
10580

Version / révision 7

## Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage

### liste des descripteurs d'utilisation

#### Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

#### Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations\* et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

PROC17: Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts

#### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

#### Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

#### Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation dans les formulations de traitement des métaux (MWFs)/aux huiles de laminage y compris transport, laminage, malléabilisation, activités de coupe/d'usinage, application automatique et manuelle d'anticorrosion (rouleau, immersion, vaporisation), maintenance de l'installation, vidange et élimination des huiles usagées.

#### Autres explications

Utilisation industrielle

Outil logiciel utilisé :

Chesar 3.3

StoffenManager V 4 for Following PROC:

PROC 7

liquide

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

### Scénarios contributeurs

Numéro du scénario contributeur

1

Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 4

#### autre spécification

Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC], SpERC ESVOc 4.7a.v1 (ESVOc 18).

#### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 5 to

montant annuel par site: 100 to

Taux utilisé localement du tonnage européen : 1



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

## autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 0.6%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 1E-3%

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0%

### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Traitement des eaux usagées en usine par une régénération biologique acclimatée. Efficacité supposée : 99 % Mesures typiques pour maîtriser les concentrations maximales admissibles en COV et particules en suspension dans l'air de façon que celles-ci restent en dessous des valeurs limites d'exposition professionnelle: par ex. dépoussiéreurs humides par vapeur, p Traitement de l'air sortant en usine. Réévaluer les systèmes existants ou les compléter avec des systèmes supplémentaires. Efficacité supposée : 70 %

### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 16.25

## Numéro du scénario contribuant

2

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Numéro du scénario contribuant

3

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Numéro du scénario contribuant

4

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Numéro du scénario contribuant

5

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Numéro du scénario contribuant

6

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 7

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : StoffenManager

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre la fréquence jusqu'à 4-5 j/semaine. Temps d'exposition par jour : 4-8 h/d

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

S'assurer que la tâche est effectuée en-dehors de l'espace de respiration de l'employé (distance de plus de 1 mètre entre la tête et le produit)

Volumes d'espace >1000 m<sup>3</sup>

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

A n'utiliser que dans des cabines de peinture ventilées. Distance par rapport à la source : > 1 m<sup>2</sup>. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. L'équipement est régulièrement vérifié et nettoyé.

## Numéro du scénario contribuant

7

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 8a

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Numéro du scénario contribuant

8

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 8b

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Numéro du scénario contribuant

9

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 9

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant 10**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 10**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant 11**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 13**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant 12**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 17**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant 13**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 17**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

Atteint une température de processus allant jusqu'à ....  
64 °C

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 2.25E-3 mg/l; RCR: 0.038
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.021 mg/kg dw; RCR: 0.13
Eau de mer (de surface)	PEC: 2.65E-4 mg/l; RCR: 0.044
Eau de mer (sédiment)	PEC: 2.44E-3 mg/kg dw; RCR: 0.152
Sols agricoles	PEC: 2.09E-3 mg/kg dw; RCR: 0.097
Station d'épuration	PEC: 0.021 mg/l; RCR: 0.021

## Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques. EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m<sup>3</sup>] :

Proc 1	EE(inhal): 0.17
Proc 2	EE(inhal): 85.11
Proc 3	EE(inhal): 170.2
Proc 5	EE(inhal): 85.11
Proc 7	EE(inhal): 0.00
Proc 8a	EE(inhal): 85.11
Proc 8b	EE(inhal): 425.5
Proc 9	EE(inhal): 85.11
Proc 10	EE(inhal): 85.11
Proc 13	EE(inhal): 85.11
Proc 17	EE(inhal): 595.8 - Contributing Scenario 12 EE(inhal): 170.2 - Contributing Scenario 13

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation. Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): < 0.01
Proc 2	RCR(inhal): 0.101
Proc 3	RCR(inhal): 0.203
Proc 5	RCR(inhal): 0.101
Proc 7	RCR(inhal): < 0.01
Proc 8a	RCR(inhal): 0.101
Proc 8b	RCR(inhal): 0.507
Proc 9	RCR(inhal): 0.101
Proc 10	RCR(inhal): 0.101
Proc 13	RCR(inhal): 0.101
Proc 17	RCR(inhal): 0.709 - Contributing Scenarios 12 RCR(inhal): 0.203 - Contributing Scenarios 13

**Numéro du ES 10**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

court titre du scénario d'exposition

## **Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage**

### **liste des descripteurs d'utilisation**

#### **Domaines d'application**

SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### **Catégories des processus**

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations\* et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

PROC17: Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts

#### **Catégories de libération environnementale [ERC]**

ERC8a: Large utilisation en intérieur d'auxiliaires de traitement en systèmes ouverts

#### **Propriétés du produit**

Voir les fiches de données de sécurité jointes

#### **Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition**

Comprend l'utilisation dans les formulations de traitement des métaux (MWFs) y compris transport, activités ouvertes et fermées de coupe/d'usinage, application automatique et manuelle de protection contre la corrosion, décharge et travaux sur des marchandises contaminées voire déclassées et élimination des huiles usagées.

#### **Autres explications**

Usage professionnel

Outil logiciel utilisé :

Chesar 3.3

StoffenManager V 4 for Following PROC:

PROC 11

liquide

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Part du principe d'un standard de base du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

### **Scénarios contributeurs**

#### **Numéro du scénario contributeur**

1

#### **Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 8a**

#### **autre spécification**

Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC], SpERC ESVOC 8.7c.v1 (ESVOC 20).

#### **quantités utilisées**

Largeur journalière utilisation dispersive : 0.000055 to/d

Taux utilisé localement du tonnage européen : 0.0000553

#### **autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement**

Utilisation intérieure/extérieure

#### **conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): 40%  
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application: 5%  
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): 5%  
**Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales**  
le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 16.25

**Numéro du scénario contribuant 2**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**  
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant 3**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**  
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant 4**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**  
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant 5**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5**

## Fréquence et durée d'utilisation

4 h (demie couche)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**  
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80

% (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acétate de propyle  
10580

Version / révision 7

**Numéro du scénario contribuant 6**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant 7**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant 8**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 10**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant 9**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 11**

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : StoffenManager

## Fréquence et durée d'utilisation

Couvre la fréquence jusqu'à 4-5 j/semaine. Temps d'exposition par jour : 4-8 h/d

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

S'assurer que le travail n'est pas effectué par plus d'une personne en même temps

La tâche n'est pas suivie d'une période d'évaporation, de séchage ou de durcissement.

Volumes d'espace < 100 m<sup>3</sup>

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Distance par rapport à la source : > 1 m<sup>2</sup>. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

## Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

L'équipement est régulièrement vérifié et nettoyé. porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

appropriés. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 80 %) Alternativement: Durée de vie max. 2 h.

**Numéro du scénario contribuant** 10  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 11**

#### autre spécification

Outil logiciel utilisé : StoffenManager

#### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre la fréquence jusqu'à 4-5 j/semaine. Temps d'exposition par jour : 4-8 d/d

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

S'assurer que la tâche est effectuée en-dehors de l'espace de respiration de l'employé (distance de plus de 1 mètre entre la tête et le produit)

Volumes d'espace > 1000 m3

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

A n'utiliser que dans des cabines de peinture ventilées. Distance par rapport à la source : 1 m. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

#### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

L'équipement est régulièrement vérifié et nettoyé. porter des gants (testés norme EN 374), une combinaison et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 11  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 11**

#### autre spécification

Outil logiciel utilisé : StoffenManager

#### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre la fréquence jusqu'à 4-5 j/semaine. Temps d'exposition par jour : max 4h/d

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

S'assurer que le travail n'est pas effectué par plus d'une personne en même temps

La tâche n'est pas suivie d'une période d'évaporation, de séchage ou de durcissement.

Volumes d'espace 100-1000 m3

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer une ventilation générale par des moyens mécaniques. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 47 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

#### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

nettoyer quotidiennement les appareils et l'espace de travail

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

L'équipement est régulièrement vérifié et nettoyé. porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 12  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 13**

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 13  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour**



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

## PROC 17

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Numéro du scénario contribuant

14

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

## PROC 17

### Fréquence et durée d'utilisation

1 h par vacation

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

Atteint une température de processus allant jusqu'à ...

< 64 °C

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local + régional) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 2.74E-4 mg/l; RCR: < 0.01
Eau douce (sédiment)	PEC: 2.52E-3 mg/kg dw; RCR: 0.016
Eau de mer (de surface)	PEC: 6.74E-5 mg/l; RCR: 0.011
Eau de mer (sédiment)	PEC: 6.2E-4 mg/kg dw; RCR: 0.039
Sols agricoles	PEC: 1.72E-4 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Station d'épuration	PEC: 1.15E-3 mg/l; RCR: < 0.01

## Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques. EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m<sup>3</sup>] :

Proc 1	EE(inhal): 0.17
Proc 2	EE(inhal): 340.4
Proc 3	EE(inhal): 425.5
Proc 5	EE(inhal): 340.4
Proc 8a	EE(inhal): 340.4
Proc 8b	EE(inhal): 595.8
Proc 10	EE(inhal): 340.4
Proc 11	EE(inhal): 0.00 - Contributing Scenario 9 EE(inhal): 286.4 - Contributing Scenario 10 EE(inhal): 269.1 - Contributing Scenario 11
Proc 13	EE(inhal): 340.4
Proc 17	EE(inhal): 680.9 - Contributing Scenario 13 EE(inhal): 680.9 - Contributing Scenario 14

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation. Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): < 0.01
Proc 2	RCR(inhal): 0.405
Proc 3	RCR(inhal): 0.507
Proc 5	RCR(inhal): 0.405
Proc 8a	RCR(inhal): 0.405
Proc 8b	RCR(inhal): 0.709
Proc 10	RCR(inhal): 0.405
Proc 11	RCR(inhal): < 0.01 - Contributing Scenarios 9 RCR(inhal): 0.682 - Contributing Scenarios 10 RCR(inhal): 0.641 - Contributing Scenarios 11
Proc 13	RCR(inhal): 0.405
Proc 17	RCR(inhal): 0.811 - Contributing Scenarios 13 RCR(inhal): 0.811 - Contributing Scenarios 14

## Numéro du ES 11

court titre du scénario d'exposition

### Inervention en laboratoires

#### liste des descripteurs d'utilisation

#### Domaines d'application

SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### Catégories des processus

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

#### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

#### Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

#### Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations

#### Autres explications

Usage professionnel

Outil logiciel utilisé :

Chesar 3.3

liquide

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard de base du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

#### Scénarios contributeurs

#### Numéro du scénario contributeur

1

#### Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 8a

#### autre spécification

Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC], SpERC ESVOC 8.17.v1 (ESVOC 39).

#### quantités utilisées

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

Largeur journalière utilisation dispersive : 0.000055 to/d

La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.1

## autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): 50%

Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application: 50%

Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): 0%

### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 16.253

**Numéro du scénario contribuant 2**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 10**

### Fréquence et durée d'utilisation

4 h (demie couche)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant 3**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15**

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local + régional) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 1.31E-3 mg/l; RCR: 0.022
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.012 mg/kg dw; RCR: 0.075
Eau de mer (de surface)	PEC: 1.71E-4 mg/l; RCR: 0.029
Eau de mer (sédiment)	PEC: 1.57E-3 mg/kg dw; RCR: 0.098
Sols agricoles	PEC: 7.31E-4 mg/kg dw; RCR: 0.034
Station d'épuration	PEC: 0.012 mg/l; RCR: 0.012

## Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques. EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m<sup>3</sup>] :

Proc 10	EE(inhal): 340.4
Proc 15	EE(inhal): 170.2

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation. Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acétate de propyle**  
**10580**

Version / révision 7

correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 10	RCR(inhal): 0.405
Proc 15	RCR(inhal): 0.203

## **ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES**

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

Informations détaillées sur les SPERCs utilisés sur : [www.esig.org/en/regulatory-information/reach/ges-library](http://www.esig.org/en/regulatory-information/reach/ges-library)

## **Utilisations associées :**

Lorsque des applications du consommateur final coïncident avec le présent scénario d'exposition, veuillez contacter OQ

En combinant d'autres mesures de gestion des risques, il est possible d'obtenir une utilisation en toute sécurité. Si vos conditions d'utilisation diffèrent de celles décrites et si vous n'êtes pas certain que votre utilisation soit sûre, n'hésitez pas à nous contacter